



# MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie  
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : [mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr](mailto:mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr)

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mercredi 12 Janvier 2022 A 18H30**

Le mercredi douze janvier deux mil vingt-deux à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCHAIN, Adjoint au Maire.

**Présents** : Laurent BOUCHAIN, Nicolas BACQUET, Coralie DESSERRE, Sylvaine CAFFIN, Cédric PINOTEAUX

**Absents excusés** : Elodie SPRUYTTE (Procuration à Nicolas BACQUET), Serge PIQUET (Procuration à Sylvaine CAFFIN), Vincent NOEL (Procuration à Laurent BOUCHAIN), Joëlle ACHEZ (Procuration à Laurent BOUCHAIN) Laurence DUBERT, Eudoxie MODE.

**Secrétaire** : Monsieur Nicolas BACQUET

---

Monsieur l'adjoint au Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

### **1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Nicolas BACQUET est désigné Secrétaire de séance.

### **2/APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres.

### **3/ DIAGNOSTIC SECURITE ROUTIERE**

Une rencontre avec l'ADTO a eu lieu afin de parler de la sécurité au sein du village. Un diagnostic va être lancé avec l'aide de l'ADTO et sera réalisé par une société privée. Le passage à 30km/heure dans tout le village est pour le moment suspendu en attendant les résultats de ce diagnostic.

Le conseil s'interroge sur le délai et le temps d'intervention sur la commune. La question sera posée à l'ADTO.

### **4/ SE60 – ADHESION EPCI**

Dans la continuité de ses actions au service des collectivités, le SE60 a modifié ses statuts portant notamment sur la possibilité d'adhésion au syndicat des Communautés de communes / d'agglomération. Cette modification répond aux attentes exprimées par les EPCI qui pourront ainsi bénéficier de l'expertise du SE60 et des compétences optionnelles en matière de travaux, notamment sur l'éclairage public, et de maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine.

Ainsi la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux) ».

Le transfert de cette compétence optionnelles concerne uniquement le patrimoine de la Communauté d'Agglomération et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60.

De même, l'adhésion de la communauté d'Agglomération ne change rien à notre situation quant aux compétences obligatoires que le Syndicat exerce pour notre compte (contrôle de la concession et maîtrise d'ouvrage sur les réseaux électriques).

En terme de représentation au sein du comité, la Communauté d'Agglomération ne se substitue pas à ses communes membres. Il est prévu qu'en cas d'adhésion d'une Communauté d'Agglomération, elle ne soit représentée que par un seul délégué.

En application du CGCT, cette demande d'adhésion doit faire l'objet d'un avis favorable du Comité syndical, puis obtenir l'accord de la majorité qualifiée de l'ensemble des membres du syndicat.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 23 novembre 2021, a délibéré pour accepter cette adhésion.

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune doit délibérer sur cette adhésion afin que Madame la Préfète puisse disposer d'un nombre suffisant de délibérations permettant, avec la majorité qualifiée, de prendre un arrêté modificatif des statuts. A défaut de délibération de votre conseil dans un délai de trois mois, votre décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

#### **5/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Détecteur CO2** : Les détecteurs de CO2 sont obligatoires dans les écoles. Un devis pour 3 détecteurs a été réalisé et s'élève à 624.98€HT.  
Le Conseil municipal donne son accord pour passer commande.
- **Chats errants** : Les chats errants sont un gros problème sur la commune. La SPA est d'accord pour venir les chercher mais si les chats ne sont pas adoptables, ils seront relâchés sur la commune après leur stérilisation. Ces stérilisations seront facturées à la commune 70€ pour un mâle et 125€ pour une femelle.  
Le Conseil réfléchit à une solution autre que la SPA (maison du chat, chenil de Beauvais, participation des habitants pour la stérilisation si les chats sont chez eux...).
- **Le Bois St Martin** : Des mesures bruit/vitesse/passage devraient être réalisées par le Département au printemps pour avoir une idée précise du trafic.
- **Tracteur cantonnier** : Le tracteur KUBOTA est en panne depuis décembre. Les frais de réparation seraient d'environ 4000.00€. La question d'une reprise pour un nouveau tracteur se pose.
- **Travaux logement** : 2 devis pour les menuiseries ont été réalisés. Le conseil souhaite d'autres devis.  
La question se pose également sur la pose : achat des menuiseries puis pose par le maçon par soucis de rapidité, simplicité et organisation du chantier ???

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 19h15.

NOEL VINCENT	<b>Excusé (Pouvoir à Laurent BOUCHAIN)</b>	ACHEZ JOELLE	<b>Excusée (Pouvoir à Laurent BOUCHAIN)</b>
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	<b>Excusée</b>
CAFFIN SYLVAIN		PINOTEAUX CEDRIC	
PIQUET SERGE	<b>Excusé (Pouvoir à Sylvain CAFFIN)</b>	SPRUYTTE Elodie	<b>Excusée (Pouvoir à Nicolas BACQUET)</b>
BACQUET NICOLAS		DESSERRE Coralie	
DUBERT Laurence	<b>Excusée</b>		